



Extrait du registre des délibérations du Conseil métropolitain

**Séance du 22 décembre 2017**

**OBJET :** ESPACES PUBLICS ET VOIRIE - Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole / Meylan -  
Organisation de la maîtrise d'ouvrage pour l'opération Granier / Malacher nord

Délibération n° 81

Rapporteur : Ludovic BUSTOS

## PROJET

Le rapporteur(e), Ludovic BUSTOS;  
Donne lecture du rapport suivant,

**OBJET : ESPACES PUBLICS ET VOIRIE** - Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole / Meylan -  
Organisation de la maîtrise d'ouvrage pour l'opération Granier / Malacher nord

### Exposé des motifs

Le 29 janvier 2016, Grenoble-Alpes Métropole engageait la démarche « Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole », porteuse d'une approche d'ensemble en matière de mobilités, de qualité des espaces publics, de développement économique, de soutien au commerce, en synthèse de projet urbain. Elle s'appuie sur les spécificités des territoires constituant la Métropole, qu'ils soient urbains, péri-urbains, ruraux ou montagnards, pouvant ainsi se décliner sous forme de « Cœurs de village, cœurs de Métropole » par exemple.

Le projet urbain « Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole / Meylan » s'inscrit pleinement dans les objectifs de développement de la Métropole, mais aussi de la commune de Meylan qui s'est fixée quatre grandes orientations pour son projet de Ville :

- Retrouver un dynamisme démographique
- Maintenir le dynamisme économique
- Maintenir le caractère de ville nature
- Organiser ses déplacements

Dans ce cadre, la requalification d'Inovallée est un enjeu majeur. Actuellement territoire à vocation uniquement économique, Inovallée accueillera à terme 1000 logements, essentiellement implantés en frange nord et médiane du quartier, comme le prévoit le PLU de la commune. Cette évolution majeure du quartier implique une modification en profondeur de l'organisation des déplacements sur Inovallée et de nouvelles liaisons inter-quartier à sécuriser.

Elle s'inscrit de plus dans un projet global d'amélioration du fonctionnement de la ligne Chrono C1 sur Meylan, de l'avenue de Verdun jusqu'à sa possible extension sur Montbonnot.

Au sein de ce grand projet urbain est prévue la création d'une zone mixte économie / habitat / commerces, dans l'environnement de l'avenue du Granier et du Chemin Malacher. Cette opération « Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole / Meylan » fait actuellement l'objet d'études préalables par la Métropole, le SMTC et la Ville de Meylan, sur les volets économique, déplacements, aménagements, espaces publics, dans un processus de concertation forte avec les habitants et les acteurs économiques.

Un des enjeux de cette opération est de garantir la bonne intégration des opérations immobilières, en concertation étroite avec la population, en requalifiant l'avenue du Granier avec en priorité la constitution d'une véritable charnière entre la place des Tuileaux et le futur quartier Inovallée requalifié, ceci dans un contexte de domanialités multiples, la Ville de Meylan ayant conservé dans son domaine public les places adjacentes à l'avenue du Granier.

Les grandes lignes du projet sont :

- Réalisation d'un embellissement de l'espace public, avec une composante paysagère
- Traitement de la voirie en zone 30 sur la partie centrale de l'avenue du Granier
- Création et aménagement des places basse, intermédiaire et haute, connexes aux voiries du projet et à l'opération immobilière

- Amélioration générale de l'accessibilité et des conditions de circulation des modes de déplacements doux
- Repositionnement du ou des quais bus de l'arrêt Malacher

Le coût estimatif des différentes composantes du projet ainsi que la répartition de leur financement est décrit dans la convention de co-maîtrise d'ouvrage jointe. Un avenant à la convention sera établi lors de la phase AVP sur la base des études d'avant-projet conduites par les différentes équipes de maîtrise d'œuvre.

Cette convention de co-maîtrise d'ouvrage sera passée entre la Ville de Meylan, la Métropole et le SMTC.

A ce stade, le coût d'objectif de l'opération, toutes maîtrises d'ouvrage confondues, est estimé à 1,055 M€ HT, qui se répartirait de la façon suivante :

Périmètre réaménagé	Compétence	Financement	
		Collectivité	Montant (€HT)
Espaces publics communaux non transférés à la Métropole	Ville de Meylan	Ville de Meylan	575 000 €
Espaces publics / voiries transférés à la Métropole et aménagements cyclables	Métropole	Ville de Meylan (fond de concours embellissement et réaménagement)	170 000 €
		Métropole	230 000 €
Quais transports en commun	SMTC	SMTC	80 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 055 000 €</b>

Pour cette opération, la commune envisage de confier la conduite des études et des travaux à la SPLA Portes du Grésivaudan – Inovaction, la répartition des honoraires sera définie selon le ratio de répartition décrit dans la convention, soit :

- 21% pour la Métropole,
- 8% pour le SMTC
- 71% pour la Ville de Meylan.

### **En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain**

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Vu la délibération-cadre 1DL161016 du 3 février 2017 de la Métropole relative aux espaces publics et à la voirie

Vu la délibération du 04 novembre 2016 portant le lancement du projet urbain « Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole / Meylan »

Après examen de la Commission Mobilités du 1er décembre 2017, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Arrête le programme décrit dans la convention jointe,
- Acte le principe d'une co-maîtrise d'ouvrage entre la Métropole, le SMTC et la Ville de Meylan, pour cette opération,
- Arrête, dans le cadre du coût d'objectif de 1,055 M€ HT, une participation de la Grenoble-Alpes Métropole à hauteur de 230 k€ HT,
- Autorise le Président à finaliser et signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage annexée à la présente délibération et à signer tout document relatif à cette opération.